

FICHE DE POSTE ASSISTANT DE JUSTICE

COUR D'APPEL DE REIMS

Pôle pénal (chambre des appels correctionnels)

Nature du poste	Assistant de justice (décret n°96-513 du 7 juin 1996 relatif aux assistants de justice)
Durée	Contrat de 2 ans (renouvelable) Temps partiel: 60h/mois, 2 jours/semaine
Localisation	Cour d'appel de Reims – 201 rue des Capucins 51100 Reims
Début du contrat	2023
Rémunération	Entre 450 et 500 euros nets/mois (5 semaines de congés/an)
Fonctions (définition générale)	Les assistants de justice apportent leur concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats. Ils recherchent documentation, jurisprudence et rédigent des notes de synthèse de dossiers. Ils sont aussi amenés à rédiger des projets de décisions, sur les instructions des magistrats. Ils agissent sous l'autorité et la responsabilité des magistrats. Ils ne prennent en aucun cas de décision : ils ne disposent d'aucun pouvoir juridictionnel. Les assistants de justice sont soumis au secret professionnel. Préalablement à leur prise d'activité, ils prêtent serment.
Profil du poste	L'assistant de justice aura vocation à être affecté soit auprès d'une chambre pénale, en particulier auprès de la chambre des appels correctionnels.
Missions	 Recherche de documentation et de jurisprudence Rédaction de notes de synthèse des dossiers Rédaction de projets de décisions sur les instructions et indications des magistrats
Qualités requises	 Discrétion Objectivité Probité Sens de l'analyse Bonne syntaxe et qualités rédactionnelles Disponibilité
Compétences requises	L'assistant de justice devra disposer, au moment de son recrutement, d'un Master 1 au minimum. Le master 2 est souhaitable. Possibilité de recrutement d'un doctorant. Et de très bonnes connaissances en droit pénal et procédure pénale.
Date limite de dépôt des candidatures	Recrutement immédiat
Contact pour envoi du dossier	CV et lettre de motivation à adresser à : Odile MADROLLE, présidente de chambre Odile.madrolle@justice.fr